



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

N° 61

L'ordre du jour concerne :

- 1 CLECT
- 2 Vente du 21 Grand'rue

- Questions diverses
- Rapport activités aggro 2018
- Déménagement mairie
- Point rentrée scolaire

### Compte-rendu du conseil municipal réuni le **7 octobre 2019** -

Par suite à la convocation du 1<sup>er</sup> octobre 2019, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 7 octobre 2019 à 20 h 30, sous la présidence de Mme Marie-Jeanne Tronchet, Maire.

Etaient présents : Emmanuel Bruggeman, Christian Lallemand, Cyrille Fromentin, Catherine Tschambser, Sylvain Rollet, Stéphanie Bresseur.

Absente excusée ayant donné procuration : Evelyne Brisson à Emmanuel Bruggeman

Absents excusés : Céline Kasperek, Éric Chicault

Absents non excusés : Jérôme Sarrazin, David Leblanc  
Catherine Tschambser est élue secrétaire de séance.

**1-CLECT** : Pour 2019, l'attribution de la compensation versée à la commune est de 74 637 € comme l'an passé. Pour rappel la compensation est calculée en fonction des compétences exercées par la commune qui ont été transférées à Châlons aggro.

La compensation est acceptée à l'unanimité.

**2-Vente du 21 Grand'rue** : Par décision du 1<sup>er</sup> avril 2019, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente de la maison sise au 21 Grand'rue. Un acheteur s'est fait connaître au prix de 92 000 €, budgété sur 2019. L'acquéreur achète 100 000 € dont 8 000 € pour l'agence.

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

#### **Questions diverses :**

- **Rapport activités aggro 2018** : Emmanuel Bruggeman présente une synthèse du rapport d'activités de Châlons Aggro qui suscite l'intérêt du conseil pour les actions communautaires menées.

- **Déménagement mairie** : Les travaux s'achèvent et la réintégration au sein de la mairie rénovée est prévue en novembre. La date sera fixée une fois la date d'achèvement des travaux arrêtée. Un appel aux personnes volontaires sera lancé concernant le déménagement du mobilier. Le transfert des dossiers sera réalisé en interne. Une solution doit être envisagée pour le transfert de l'informatique.

- **Point rentrée scolaire** : Le nombre d'enfants scolarisés n'a pas varié (48). La garderie compte 28 enfants d'inscrits. Le coût de fonctionnement de la garderie est de 20 201 € dont 6 250 € compensé par les familles – reste à charge de 13 951,86 € par la commune. Néanmoins, les dépenses d'électricité restent élevées. Une réflexion est nécessaire pour diminuer ce poste budgétaire.

- **règlement salle des fêtes** : En raison des situations particulières d'occupation de la salle des fêtes (notamment lors du prêt aux associations locales), il est nécessaire de revoir les termes du règlement intérieur. Mme Tschambser se charge d'apporter les modifications.

**Tour de table** : C. Lallemand évoque le problème d'assurance suite à la casse de tables de la salle des fêtes.  
C. Tschambser évoque la formation qu'elle a suivie sur l'invasion de l'ambrosie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15.

Fait à Moncetz-Longevas le 8 octobre 2019  
Le secrétaire de séance : Catherine Tschambser

(affichage : « p'tit chez nous », abri bus Longevas).